

ESSAI D'ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES CONGOLAISES TRANSFORMEES EN SOCIETES COMMERCIALES PAR LA METHODE Economic Value Added (EVA)

 Christophe LUSENDI MATUKAMA * et Jules LUBOYA KATABA **

Résumé

La transformation de quelques entreprises congolaises en sociétés commerciales a nourri beaucoup d'espoirs à l'Etat congolais du fait qu'elle pouvait amener un souffle nouveau à la gestion financière de celles-ci et, par là leurs performances économiques et financières. Fort hélas, ces transformations ont plongé certaines de ces entreprises dans une situation de l'obscurantisme sans précédent. On a remarqué une baisse sensible des rendements des actifs économiques, une augmentation sensible des charges d'exploitation notamment les charges du personnel et une baisse de la productivité du facteur humain ayant entraîné une détérioration de la création des valeurs pour certaines de ces entreprises.

La présente étude essaie de montrer l'importance de la mesure de la performance des entreprises par la méthode de la Valeur Ajoutée Economique (EVA : Economic Value Added). La valeur ajoutée économique est considérée actuellement comme une mesure efficace pour évaluer la performance des entreprises. Quatre entreprises ont été sélectionnées et leurs performances mesurées au moyen de la méthode de l'EVA pour une période allant de 2009 à 2014.

Au terme de l'analyse menée, les résultats ont été les suivants : une destruction nette de la valeur soit une EVA négative pour les entreprises suivantes : la société Nationale d'Electricité (SNEL), la Société Nationale de Chemins de fer du Congo (SNCC) et la Société Commerciale des Transports et ports (SCTP). Par contre, une EVA positive soit une création de valeur pour la REGIDESO. La destruction de la valeur est imputable à des facteurs endogènes tels que les coûts des capitaux investis, et la rentabilité de ces capitaux. Mais aussi par des facteurs exogènes dont notamment le manque de pratique de bonne gouvernance : l'éthique et la transparence qui sont aussi essentielles pour la réalisation de la performance. La transformation exige non seulement une nouvelle allocation des ressources financières mais également la recherche de la cohérence entre l'efficacité, l'efficience et l'effectivité.

Mots clés : performance, valeur ajoutée économique (EVA), sociétés commerciales.

INTRODUCTION

Depuis des longues années, les entreprises publiques ont joué un rôle très important dans le développement économique et social. Ce rôle se fait remarquer dans leur contribution au produit intérieur brut et dans la création des emplois. Quelle que soit la nature des activités, la forme juridique, la taille, l'entreprise demeure un acteur non négligeable dans la transformation des vies des citoyens. Cependant, fort est de constater que les résultats obtenus pour les entreprises publiques congolaises en matière de performance sont encore loin d'être une réalité pour la réalisation des objectifs et missions.

En effet, la gestion financière de ces entreprises publiques est souvent critiquée suite notamment au manque de rigueur et au non respect des textes légaux. Elles sont qualifiées de moins efficaces que les entreprises privées. Elles assurent deux missions

* Professeur à l'ISC/Gombe et ** Chef de Travaux à l'ISTS, Kinshasa – R.D.Congo.

souvent contradictoires et difficiles à concilier, c'est-à-dire une gestion du type commercial conforme à la logique des entreprises privées et la recherche de la satisfaction de l'intérêt général que lui confère le caractère public. Elles n'ont pas d'obligation stricte des bénéfices ou de distribution des dividendes. En revanche, elle a l'obligation d'équilibrer les charges et les produits.

En RDC depuis plusieurs années, les entreprises dites publiques ont connu de plus en plus les contreperformances. L'Etat, conscient des difficultés qu'ont rencontrées celles-ci, a décidé de transformer certaines d'entre elles en sociétés commerciales et c'est à travers la réforme du 07 juillet 2008. Le but ultime de cette réforme était de conférer à ces entreprises un mode de gestion de type privée pour leur insuffler un dynamisme nouveau, de les rendre rentables et en faire un des maillons de la bonne gouvernance. La question fondamentale à laquelle la présente étude va tenter de répondre est celle de savoir : quelles ont été les performances réalisés cinq ans après le processus de transformation ?

En guise de réponses anticipatives, la mesure prise par le gouvernement de transformer des entreprises publiques en sociétés commerciales aurait un impact positif sur la performance de ces dernières par la création d'une forte Valeur Ajoutée Economique (EVA). Donc, une performance économique et financière élevée.

L'objectif de cet article est de montrer l'importance de l'évaluation de la performance des entreprises par la méthode EVA, d'une part, et d'autres part d'essayer de sensibiliser les autorités sur certains facteurs non pris en compte dans le processus de transformation de ces entreprises en sociétés commerciales notamment : l'éthique de la transparence considérer comme étant le pilier de la bonne gouvernance des entreprises.

Pour ce faire, les entreprises retenues ont été catégorisées en deux secteurs : secteurs de l'énergie et celui de transport.

Pour le secteur de l'énergie l'on a la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) et la Société Nationale d'Electricité (SNEL) et pour celui de transport, la Société Commerciale des Transports et des Ports SCTP et la Société Nationale de Chemin de Fer (SNCC). La méthode utilisée pour l'évaluation de la performance est la Valeur Ajoutée Economique (EVA : Economic Value Added) pour une période de 2009 à 2014, Méthode utilisée pour évaluer l'efficacité du management des entreprises.

Ainsi, pour arriver à répondre à notre préoccupation, nous avons structuré cette étude en trois points : outre l'introduction et la conclusion, d'abord nous expliquerons les différents concepts clés de notre étude à savoir : la performance et l'EVA, Ensuite, nous présenterons la méthodologie de la recherche et enfin les résultats obtenus en analysant les différents facteurs tant interne qu'externes de contre performance ayant influencé la contre performance de ces entreprises.

I. CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LITTERATURE

1.1. Société commerciale

1.1.1. Définition

Une société est un acte juridique par lequel, deux ou plusieurs personnes conviennent, par le contrat, d'affecter à une activité des biens en nature ou numéraire dans le but de partager le bénéfice ou profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Selon l'acte uniforme adopté le 17 avril 1997, relatif au droit de sociétés et du groupement d'intérêt économique en son article 4, une société commerciale est une société dont la forme ou l'objet est commerciale.

L'acte uniforme retient donc six formes de sociétés commerciales à savoir :

- la société Anonyme ;
- la société à responsabilité limitée ;
- la société non collectif ;
- la société en commandité simple ;
- la société en participation ;
- et le groupement d'intérêt économique.

1.2. La performance

Dans le langage courant, la performance renvoie à quatre significations majeures.

- Les résultats de l'action : la performance correspond alors à un résultat mesuré par des indicateurs et se situant par rapport à un renvoi, à un référent qui peut être endogène ou exogène.
- Le succès : la performance renvoie à un résultat positif, et par là même aux représentations de la réussite propre à chaque individu et chaque établissement ;
- L'action : la performance désigne simultanément les résultats et les actions mis en œuvre pour les atteindre, c'est-à-dire un processus ;
- La capacité : la performance renvoie alors au potentiel.

Dans la littérature, on peut retenir les définitions ci-après :

- Selon ALBANES (2003, p.157), la performance est la raison des postes de gestion, elle implique l'efficience et l'efficacité.
- MILES (1986, p.18), définit la performance comme étant la capacité de l'organisation à réaliser une satisfaction minimale des attentes de sa clientèle stratégique.
- Quand à CHANDLER (1992, p.21), la performance est une association entre l'efficacité fonctionnelle et l'efficacité stratégique. L'efficacité fonctionnelle consiste à améliorer les produits, les achats, les processus de production, la fonction marketing et les relations humaines au sein de l'entreprise tandis que l'efficacité stratégique consiste à devancer les concurrents en se positionnant sur un marché en croissance ou en se retirant d'un marché en phase de déclin.
- MACHESNAY (1991, p. 38) : la performance peut se définir comme le degré de réalisation du but recherché.

L'analyse des buts fait apparaître trois mesures de la performance :

- l'efficacité : le résultat obtenu par rapport au niveau du but recherché ;

- l'efficience : le résultat obtenu par rapport aux moyens en œuvre ;
- l'effectivité : le niveau de satisfaction obtenu par rapport au résultat obtenu.

Les définitions précédemment citées montrent que la performance est associée à l'efficacité et l'efficience.

- l'efficacité est le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés,
- l'efficience est le rapport entre moyens et les efforts totaux déployés ainsi que les résultats obtenus.

Certaines définitions intègrent d'autres variables : les résultats, l'effort et le comportement. En ce sens, la performance est définie comme l'aptitude à obtenir de meilleurs résultats, en fournissant un minimum d'effort et en se comportant pertinemment afin d'atteindre les objectifs escomptés.

La performance peut être économique, financière, sociale, humaine, managériale, organisationnelle, technologique, commerciale, sociétale et stratégique.

Pour ce qui est de la performance financière, il convient de noter qu'elle est étroitement liée à la performance économique. Elle est mesurée par plusieurs ratios tels que le return on asset (ROA), return on equity (ROE) et market to book (MTB).

Les mesures ROA et ROE ont été utilisées par plusieurs auteurs pour désigner la performance financière des entreprises.

ROA (Return on assets) : cette variation représente la rentabilité des capitaux investis et exprime la capacité de ces capitaux à créer un certain niveau de bénéfices opérationnels. Cette mesure a été utilisée par un nombre très important d'auteurs comme Daines, Adams et Santos, Eisenberg et Alt. Cité, par Ben Cheikh et Zarai et par MATTI (2003, p.25).

Pour le calcul du ROA, la mesure que nous allons retenir dans notre étude est :

$$ROA = \frac{\text{bénéfices d'exploitation}}{\text{total des actifs}}$$

ROE (Return on equity) : représente la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires à dégager un certain niveau de bénéfices nets. Plusieurs auteurs ont aussi utilisé cette mesure de performance comme Bouri et Bouziz, Brown et Caylor, Lehman et Weigand. cités par Georges (2002, p.31).

La mesure que l'on a pu retenir est la suivante :

$$ROE = \frac{\text{bénéfices nets}}{\text{capitaux propres}}$$

1.2. EVA, comme mesure de la performance

1.2.1. Définition

L'EVA (Economic Value Added), selon Boglio (2000, p.53), se définit comme étant la différence entre le résultat opérationnel de l'entreprise après impôt et la rémunération du capital utilisé pour son activité. L'idée de base de l'EVA, d'après ALBOUY. M (2000, p.21-25) consiste à dire qu'une entreprise crée la valeur pour ses actionnaires dès lors que la rentabilité des capitaux investis dépasse le coût des différentes sources de financement utilisées, aussi bien les dettes que les fonds propres. Cela se justifie par le

fait que ces derniers ne représentent pas un moyen de financement gratuit puisque les actionnaires exigent une rémunération pour le risque pris.

Popularisée au milieu des années 90 par le cabinet consultant Anglo-Saxon STEWART, l'Economique Value Added (EVA) ou la valeur Ajoutée Economique est une mesure de performance économique et financière de l'entreprise très importante.

1.2.2. Mesure

L'EVA permet de mesurer l'efficacité du management. Donc, l'enrichissement économique et financier de l'entreprise sur un exercice en tenant compte non seulement du coût de la dette comme le fait le résultat net mais aussi du coût des capitaux propres.

En raisonnant en termes de rentabilité, l'EVA se réécrit comme suit :

$EVA = (ROIC - CMPC) \times CI$ formule de STEWART, ou encore $EVA = (ROIC - CMPC) \times \text{actif net}$.

Selon STEWART, l'EVA est égale à la différence entre le bénéfice d'exploitation et l'impôt ajusté et la rémunération des capitaux investis.

Donc, $EVA = \text{bénéfice d'exploitation} - \text{rémunération du capital employé}$ ou encore $EVA = BN \text{ après impôt} - (CMPC \times CI)$.

Avec ROIC (Return On Invested Capital), le taux de rentabilité des capitaux investis.

L'avantage de l'EVA par rapport aux autres mesures de performance traditionnelles, comme, bénéfice net par action, le rendement des capitaux propres ou encore le rendement des actifs, est la prise en compte du risque. L'EVA juge la performance en fonction de la rentabilité des investissements (ROIC) tout en tenant compte du coût et donc du coût moyen pondéré du capital (CMPC) des différents modes de financement (CI). L'EVA est un indicateur de gestion qui se généralise à tous les niveaux opérationnels en sensibilisant les différents acteurs sur des objectifs des résultats mais aussi sur les coûts des ressources financières mises à leurs dispositions.

Lorsque l'EVA est positive, l'entreprise dégager une rentabilité en excès par rapport au coût des fonds mis à disposition. L'entreprise est créatrice de richesse pour actionnaires. Lorsque l'EVA est négative, la performance des investissements ou des projets de l'entreprise est insuffisante pour couvrir les coûts de financement, elle est donc destructrice de la valeur. L'existence d'une EVA positive signifie qu'une entreprise crée de la valeur uniquement si la rentabilité économique excède le coût du capital.

1.2.3. Les composantes de L'EVA

Les composantes du calcul de l'EVA sont les suivantes :

- la rentabilité du capital ;
- le montant des capitaux ;
- Et enfin, le coût des capitaux investis.

a. La rentabilité du capital

Différents ratios permettent d'appréhender la rentabilité du capital : la rentabilité des capitaux employés (ROCE), la rentabilité économique (ROA) ou la rentabilité des capitaux investis (ROIC). Tous ces ratios vont rapporter un résultat aux ressources utilisées pour y parvenir.

Le résultat net a l'inconvénient de tenir compte des résultats financiers, qui peuvent en cas de cession importante de valeurs mobilières de placement, affecter favorablement les bénéfices. Les arrangements comptables (Windows dressing) tels que les provisions ou les opérations exceptionnelles conduisent parfois à des doutes sur la sincérité du résultat net.

Pour permettre des comparaisons interentreprises, seul le résultat opérationnel est un critère pertinent et représentatif de la qualité de l'activité d'une entreprise. ATTALION. A, DUBOIS. B et MALKIN. I (1994, p.83).

b. Le montant des capitaux investis

Les capitaux investis (CI), dans leur vision financière sont constitués des ressources apportées par les actionnaires et créanciers, c'est-à-dire des capitaux propres (CP) et des dettes financières (D). Dans une vision plus opérationnelle mais de façon équivalente, les capitaux investis se définissent comme la somme des actifs immobilisés (AI) et du besoin en fonds de roulement (BFR). On parlera aussi des capitaux employés (CE) ou d'actif économique (AE).

$$CI = CP + D \text{ ou } CI = AI + BFR$$

Dans la formule de l'EVA, les capitaux investis sont estimés non pas à une date précise mais sur une période en calculant la moyenne des capitaux investis entre le début et la fin de l'année fiscale. Le montant des capitaux investis au début de la période est égal au montant des capitaux investis à la fin de la période précédente. Cette moyenne permet de faire le compte du décalage entre la date de l'investissement et ses effets sur le résultat d'exploitation. Elle se présente comme suit :

$$CI_{\text{moyen}} = \frac{CI_{\text{début}} + CI_{\text{fin}}}{2}$$

c. Coût des capitaux investis

Le coût des capitaux investis dans le calcul de l'EVA est mesuré par le coût moyen du capital. Coût moyen pondéré du capital (CMPC) en présence d'impôts est la moyenne des coûts (kCP et kD) de chaque ressource de financement (dette et capitaux propres) pondérée par leur poids respectifs dans la structure financière :

$$CMPC = K_{CP} \frac{CP}{CP+D} + K_D (1-T_{IS}) \frac{D}{CP+D}$$

Le coût des capitaux engagés exprime les attentes des différents bailleurs de fonds en termes de rentabilité. Ces coûts serviront de référence pour apprécier le niveau de performance d'une entreprise. Le coût des fonds propres, mesuré par MEDAF est plus que le coût des emprunts, compte tenu du risque encourus par les actionnaires. Cette différence de coût est renforcée par un traitement fiscal différent des modes de financement, avec la déductibilité des intérêts.

Sachant que la rentabilité financière ROE (Return On Equity) est le rapport du résultat net sur les capitaux propres.

$$ROE = \frac{RN}{CP}$$

L'EVA sera égale à $(RE - kCP) \times CP$ (ROIC – CMPC) CI

1.2.4. Appréciation de l'EVA. (SHAKEDI. I. (1990, p.65)

L'EVA peut être positive, nulle, ou négative.

- Une EVA positive signifie que l'entreprise a créé de la valeur pour l'actionnaire. En d'autres termes, la rentabilité de l'entreprise est supérieure à la rémunération des capitaux apportés pour financer l'actif économique ;
- Une EVA nulle engendre une situation d'équilibre. C'est-à-dire, l'entreprise n'est ni créatrice ni destructrice de valeur ;
- Une EVA négative signifie qu'il y a eu destruction de la valeur.

Le message central de l'EVA consiste à dire qu'il ne suffit pas d'avoir un résultat net positif ou un certain niveau de bénéfice par action mais d'entreprise doit gagner assez pour couvrir le coût de la dette et le coût d'opportunité du capital.

L'EVA permet de mesurer l'efficacité du management des dirigeants. Il est égal à la différence entre les résultats opérationnels et la rémunération du capital employé. Il juge la performance de l'entreprise en fonction de la rentabilité des capitaux engagés, mais aussi des coûts de ceux-ci et du risque tant opérationnel que stratégique.

1.3. REVUE DES ETUDES EMPIRIQUES

La revue de littérature a été consacrée aux études faite par :

CONTAMIN, A (2005, p.1-25) qui a montré que les processus de désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques en Côte d'Ivoire a été effectuée dans les conditions de faible transparence. Cela a eu pour conséquence la contreperformance économique et financière et une faible productivité du facteur travail ayant occasionné une contribution moindre au budget de l'Etat. Les entreprises publiques continuent toujours à être sous le joug des politiciens.

OTEMIKONGO J. (2009) qui a étudié la réforme des entreprises du portefeuille réformé en 2008. Il est arrivé à constater que l'enjeu n'était pas la transformation, la dissolution ou la liquidation tous azimuts. Mais plutôt il fallait révolutionner la culture managériale des dirigeants congolais qui depuis la deuxième République étaient plongés dans les opérations de détournement des fonds. Cette situation est à la base de la dégradation sans cesse de performances des entreprises. Il a encore stigmatisé la présence omniprésente de politiciens à la tête des entreprises.

OMOMBO, A (1997) qui a eu à souligner dans son étude, l'importance des entreprises publiques dans la contribution au budget de l'Etat. Il a montré que ces entreprises en bonne état de fonctionnement permettraient à l'Etat Congolais de réaliser certain objectifs économique et sociaux. La transformation est une bonne chose mais, elle doit être suivie avec beaucoup de rigueur pour que les attentes soient plus réalistes qu'irréaliste.

2. CADRE PRATIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce cadre nous permettra de présenter les différentes entreprises ayant fait l'objet de notre étude ainsi que la méthodologie.

II.1. Présentation des entreprises retenues

a) La société des chemins de fer du Congo « SNCC » en sigle

La SNCC, anciennement appelée SCCZ (Société Nationale des Chemins de Fer de Zaïres) a connu plusieurs réformes depuis 1974. La dernière réforme date de 2008, c'est-à-dire l'article 4 de la loi n°08/008 du 07 juillet 2008 et des décrets n°09/11 et 0912 du 20 Avril 2009 transforment la SNCC en société commerciale. (SARL) puis en Société Anonyme impersonnelle avec un conseil d'Administration le 06/09/2011.

La SNCC a pour mission :

- L'exploitation des chemins de fer et des ports ainsi que les services de transport routier et hydraulique ;
- Etude, la construction et l'exploitation du chemin de fer et des ports ainsi que les services routier et hydraulique qui lui sont succédés ;
- Et l'exploitation de tout service connexe en accessoires aux activités ci-dessus.

La SNCC fonctionne avec les organes ci-après : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les Collèges des Commissaires aux Comptes.

b) La Société Nationale d'Electricité SNEL en sigle

La société Nationale d'Electricité « SNEL » est un établissement de droit public (ou entreprise publique) à caractère industriel et commercial créée par l'ordonnance-loi n°73/O33 du 16 mai 1970 et transformée en société commerciale par l'article 4 de la loi n° 08/007 du 7 juillet 2008 et par le décret n°09/12 du 24 avril 2009. Elle a pour Object la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique. Ses statuts ont été publiés au numéro spécial du journal officiel du 29 décembre 2010.

La structure du capital de la SNEL se compose essentiellement de fonds propres et des emprunts. Concernant les fonds propres, le capital est représenté en totalité par les actions de l'Etat.

La SNEL fonctionne avec les organes ci-après : le Conseil d'Administration, un Comité de Gestion composé de l'Administrateur Directeur Général, Administrateur Directeur Général, Adjoint, le Directeur de département et le directeur de direction.

c) La régie de distribution d'eau « REGIDESO » en sigle

La Régie de Distribution d'Eau « REGIDESO » est une entreprise publique à monopole de droit organisée par la loi-cadre n°78/002 du 16 janvier 1978. Parce qu'elle n'a pas atteint les objectifs économiques et sociaux lui assignés par l'Etat propriétaire, elle fut depuis 2008 transformée en entreprise commerciale par la loi n°08/007 juillet 2008.

Elle a pour objectif social :

- L'exploitation pour le compte de l'Etat et la gestion des services de la distribution d'eau ainsi que les installations annexes d'adduction, de pompage et de stérilisation ;
- L'étude de la réalisation de l'exploitation et de la gestion pour le compte de la république des nouvelles installations ou extensions des installations existantes de production et de distribution d'eau.

La structure du capital de REGIDESO est composée par le fonds propre et des emprunts.

Le fonds propre est représenté par un capital social en totalité détenu par l'Etat congolais. La REGIDESO fonctionne avec les organes ci-après :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Collège des Commissaires aux Comptes ;
- Et enfin le Comité de Gestion.

d) La Société Commerciales des Transports et Ports SCTP en sigle

La SCTP ex ONATRA est une entreprise de droit public créée par le décret n° 0051 du 07 novembre 1995 et transformée par l'article 4 de la loi n°8/008 du 7 juillet 2008 et les décrets n°09/11 et 09/12 du 24 Avril 2009 en une SARL dénommée Société Commerciale des Transports et des Ports SCTP en sigle.

Elle a pour mission entre autre :

D'exploiter les services de transport multimodal Combiné ou non des personnes, des marchandises ou autres objets quelconque. D'exploiter les ports maritimes et fluviaux, la gestion de chantier naval, activités accessoires et connexes.

La SCTP fonctionne avec les organes ci-après :

- le Conseil d'Administration,
- le Collège des Commissaires aux Comptes ;
- Et enfin, le Comité de Gestion.

II.2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE : COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

II.2.1. Collecte des données

La réalisation des objectifs de cette étude a été rendue possible grâce au recours à la technique documentaire et d'interview libre. La technique documentaire a permis de récolter les données comptables et financières dans les états financiers ainsi que les rapports annuels pour la période allant de 2009 à 2014 tandis que la technique d'interview libre nous a aidé à nous entretenir avec des agents et cadres des entreprises sous étude mais aussi à récolter les points de vue des experts du gouvernement. Les données concernent les entreprises suivantes : la SNEL, la REGIDESO, la SCPT et la SNCC. Soit deux entreprises du secteur de l'énergie et deux du secteur de transport. Ces données fournies par le département financier de ces entreprises ont été par la suite déflatées pour obtenir les francs constants facilement utilisables pour une meilleure comparaison : les taux déflateurs ont été les suivants :

Tableau 1. Tableau de coefficient déflateur

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Années						
Coefficient déflateur	0,889696	0,681424	0,565061	0,814685	0,969652	0,916265

Source : élaboré par nous-mêmes sur base de données fournies par la BCC. Condenses statistique 2014.

II.2.Traitement des données

La récolte des données nous a permis de procéder au traitement des données suivant selon l'approche de l'EVA en utilisant la formule proposée par STEWARD :

EVA = (ROIC-CMPC).CI

où

- $ROIC = ROIC = \frac{\text{résultat net (1-t)}}{\text{actif total}}$
- $CMPC = K_{CP} \frac{CP}{CP+D} + K_D (1-T_{IS}) \frac{D}{CP+D}$
- Et Les capitaux investis : CI

Ceci nous a permis de déterminer respectivement, pour les différentes sociétés, les agrégats ci-après : ROIC (return on invested capital), CMPC (coût moyen pondéré du capital), capital investi (CI) et EVA (Economic Value Added).

Il convient de noter selon Luboya (2013, p.14) que :

- le coût de capitaux propres K_{cp} est mesuré non pas par ce modèle de GORDON SHAPIRO ou le MEDAF mais plutôt par le ratio : $\frac{RN}{RP}$;
- le coût de dette K_d est mesuré par le ratio : $\frac{FF}{DFin}$;

2.1.1. Evolution de l'EVA de 2009 à 2014 pour la REGIDESO et SNEL

Tableau 2a. Evolution de l'EVA de 2009 à 2014 pour la REGIDESO et la SNEL

REGIDESO				
Rubriques	ROIC(1)	CMCP(2)	CI (3)	(4) = [(1)-(2)] (3) EVA
Années				
2009	8,45%	6,34%	15.625.878	(231.106.735,62)
2010	4,84%	1,82%	18.006.758	54.380.409,16
2011	16,25%	5,56%	24.685.726	263.890.410,9
2012	18,52%	11,02%	28.814.743	201.110.572,5
2013	20,4%	10,81%	26.963.724	258.582.113,16
2014	15,2%	8,81%	25.848.782	165.173.716,98

Tableau 2b. Evolution de l'EVA de 2009 à 2014 pour la SNEL

SNEL				
Rubriques	(1) ROIC	(2) CMPC	(3) CI	(4) = [(1)-(2)] (3) EVA
Années				
2009	(2,84%)	1,10%	16.846.463	(66.375.064,22)
2010	(3,61%)	1,62%	19.451.681	(101.732.291,63)
2011	(1,11%)	2,13%	21.44632	(69.480.607,68)
2012	(1,06%)	1,14%	24.814.608	(54.592.137,6)
2013	1,49%	1,81%	18.645.481	(61.530.087,3)
2014	1,62%	0,89%	19.688.268	(14.372.435,64)

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des Etats financiers fournis par la REGIDESO et la SNEL.

Il ressort de ce tableau une création nette de la valeur pour la Regideso. Car l'EVA est donc positif en moyenne sur cinq ans. Cette création de la valeur est due essentiellement à l'amélioration du résultat d'exploitation qui par conséquent, a eu impact sur la rentabilité des capitaux engagés, soit une moyenne de 13,94%. En revanche, au cours de la même période, il y a lieu destruction de la valeur pour la SNEL.

Cette détérioration s'explique par une dégradation du résultat d'exploitation qui, par la suite, a détruit la rentabilité des capitaux engagés, soit en moyenne 91,8 %.

2.1.2. Evolution de l'EVA de 2009 à 2014 pour l'entreprise SCPT et SNCC

Tableau3. Evolution de l'EVA de 2009 à 2014 pour l'entreprise SCPT

SCPT				
Rubrique	ROIC (1)	CMPC (2)	CI (3)	(4) = [(1)-(2)] (3) EVA
Année				
2009	(2,06%)	4,14%	18.728.425	(116.116.235)
2010	1,64%	3,84%	20.432.625	(44.951.775)
2011	(1,42%)	2,51%	21.625.435	(84.987.959,55)
2012	(5,11%)	1,08%	22.561.481	(139.655.567,39)
2013	(6,04%)	1,50%	10.756.585	(81.104.650,09)
2014	(3,61%)	1,29%	12.688.729	(62.174.772,1)

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des états financiers fournis par SCPT.

Tableau 4 : Evaluation de l'EVA de 2009 à 2014 pour l'entreprise SNCC

SNCC				
Rubrique	(1) ROIC	(2) CMPC	(3) CI	(4) = [(1)-(2)] (3) EVA
Année				
2009	(1,96%)	3,14%	20.566.422	(1.048.887,52)
2010	(0,32%)	1,54%	18.781.862	(349.342,6)
2011	(1,11%)	4,05%	19.681.426	(90.731.373,9)
2012	(1,06%)	2,61%	19.268.411	(298.660,4)
2013	(1,49%)	1,41%	20.122.605	(728.438,3)
2014	(1,29%)	1,61%	21.683.423	(62.881.926,7)

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des états financiers fournis par SCPT.

On notera à travers ce tableau qu'au cours de période sous examen, il y a eu détérioration de la valeur pour le SCPT. Cette détérioration s'explique par une très faible rentabilité des capitaux engagés soit en moyenne 2,77%.

L'entreprise n'a pas créé de la valeur pour l'actionnaire. Autrement dit, la rentabilité de l'entreprise est inférieure à la rémunération des capitaux apportés pour financer l'activité économique. Cette situation est due à une forte détérioration du résultat d'exploitation. La même situation est faite à la SNCC. En effet, pour cette entreprise, on a enregistré une destruction de la valeur soit EVA négative sur toute la période sous examen.

Cela est due à une dégradation constante du résultat d'exploitation qui a chuté d'environ 25% et ayant entraîné une baisse de la rentabilité des capitaux investis de 1,21% en moyenne.

2.2. Résultats Obtenus

A la lumière des éléments des tableaux n°2 et 3 ci-dessus, nous remarquons que les entreprises ci-après ont des profits économiques ou EVA négatifs : la SNEL, SCPT et la SNCC excepté la REGIDESO qui a une valeur positive. Cependant, nous constatons que même pour les entreprises où la destruction de la valeur est observée, il y en a celles donc la destruction de la valeur est plus forte que d'autres. C'est le cas de la SNCF qui a une plus forte destruction de la valeur que la SCPT.

L'analyse nous a permis de mettre également en évidence des faits ci-après :

Pour le secteur de transport :

La SNCC a réalisé le CMPC en 2003 pour un montant investi de 20.122.605 M° Fc alors que pour la SCPT elle est minimisée en 2012 soit pour un montant investi en capital de 22.561.481 M° Fc.

Pour le secteur de l'énergie :

La REGIDESO réalise un coût minimum en 2010, pour un montant investi à 18.006.758 M° Fc de franc alors que la SNEL dès la première de la transformation en société commerciale, le coût est minimisé mais pour une rentabilité très faible.

On se rend compte que dans les entreprises ainsi étudiées, les coûts sont difficilement maîtrisables du fait du caractère stratégique du secteur de l'énergie et du transport. En effet, ces coûts sont très sensibles aux facteurs économiques notamment à la variation de la demande par rapport à la variation des prix (élasticité de la demande de l'énergie et du transport). Dans les secteurs énumérés la demande est très élastique et a une réaction plus sensible par rapport à la variation des prix.

L'analyse nous montre également que la Valeur Ajoutée Economique EVA est influencée significativement par l'importance du CMPC, du CI et de la ROIC. En prenant seulement ces trois éléments, nous remarquons à suffisance que la structure financière et les rémunérations de capitaux investis de chacune de ces entreprises jouent un rôle déterminant dans la création des valeurs. A ces éléments, il faudra ajouter également les facteurs exogènes tels que la politisation de la fonction des dirigeants. En effet pour plus d'une fois, ces résultats confirment les analyses de nos prédécesseurs à savoir : CONTAMIN, A (2005), OTEMIKONGO J. (2009) et OMOMBO, A (1997). Les entreprises publiques transformées sont encore des vaches à lait des politiciens. Ceux-ci les plongent dans une situation de contre performance sans cesse. Le non respect de règles de gestion financière, la corruption, la concussion sont autant de maux qui continuent à ronger ces entreprises même après leur transformation en sociétés commerciales.

CONCLUSION

L'objectif poursuivi dans cet article était de montrer l'importance de la méthode EVA ou profit économique comme mesure de performances managériales des dirigeants et utiliser celle-ci pour évaluer la performance des entreprises publiques congolaises transformées en sociétés commerciales. EVA est actuellement l'une de méthodes la plus utilisée en matière d'évaluation de performance des entreprises.

Les résultats obtenus durant la période sous examen nous ont amené à constater que les activités de ces entreprises analysées ont détruit la valeur bien qu'elles aient enregistré un CMPC minimum et un ROIC positive à certaines périodes. Il s'agit notamment de la SNEL, la SCPT et la SNCC. De l'autre côté, on a la REGIDESO très performante, ses activités ont créé de la valeur avec une EVA positive presque sur toutes les années. Cette situation se justifie par un résultat d'exploitation moyen positif. Au cours de la même période la rentabilité des capitaux investis est supérieure au coût du capital.

Donc, l'EVA d'une manière générale accroît ou diminue en fonction de ses éléments constitutifs à savoir : le ROIC, CI et CMPC (le Coût Moyen Pondéré de Capital) est dépendant de la structure financière de l'entre comme l'affirment beaucoup d'auteurs et experts en finance entreprise. A côté de ces trois facteurs, on peut noter également que d'autres facteurs sont aussi déterminants à savoir : le mécanisme de gouvernance interne l'éthique et la transparence, la prise en compte des aspirations des autres parties prenantes telle que les salariés, les clients, etc. Tous ces éléments cités doivent être pris en considération pour la bonne réalisation des performances. Comme tout travail de recherche, notre étude n'est pas exempt de faiblesse. En effet, l'étude a proposé quatre entreprises transformées en sociétés commerciales. Ce qui limite la généralisation donc de l'échantillon.

Concernant l'EVA, il y a difficulté d'un référentiel valide et reconnue. Cet indicateur souffre aussi du risque de court-terme. Il reste un indicateur de performance annuel. Car on ne peut pas affirmer qu'une EVA élevée sur un exercice est un révélateur assuré d'une politique de création de richesse à long terme.

Toutefois, ce n'est pas la simple transformation qui compte. Les entreprises publiques congolaises étaient déjà en mal au point. Elles exigeraient de nouvelles ressources financières pour les redynamiser et l'adoption un système de gouvernance efficace qui permettrait de maximiser la valeur et minimisent les différents coûts d'agences. Comme l'ont reconnu certains auteurs, ce ne sont pas les discours ni des restructurations qui font la stratégie mais plutôt l'allocation optimale des ressources.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBANES, A., 2003 ; *Efficiencce des gestionnaires et des organisations*, Ed. Dunod, Paris.
- ALBOUY, M., 2000 ; *Théorie, application et limites de la mesure de création des valeurs*, Revue Française de gestion, vol 9, n°3, Paris.
- ATTALION, A. et DUBOIS, B et MALKIN, I., 1994 ; *Théorie financière de l'entreprise*, Ed. PUF, Paris.

-
- BOGLIO, F., 2000 ; *Des stratégies créatrices de la valeur*, Ed. AGEFI, Paris.
- CONTAMIN, B., 2005 ; Entreprises publiques et désengagements de l'Etat en Côte d'Ivoire : à la recherche des privatisations, in cahier des sciences humaines, Abidjan.
- Loi n°08/007 du 07 juillet 2008 portant disposition générales relative à transformations des entreprises publiques.
- LUBOYA, J., 2013 ; *Système de gouvernance, performance et création des valeurs en RDC*, Mémoire, DEA, UPN/Kinshasa.
- MARCHENAY, A., 1991 ; *Economie d'entreprise*, Ed. Eyrolles, Paris.
- MASAMBA, R., 2012 ; Séminaire de formation des formateurs au SYSCOHADA, Kinshasa juin.
- MILES, B., 1986 ; *Determining of organizational performance*; another look, an agenda for research, management science, Vol, n°32, N-Y.
- OMOMBO, J., 1997 ; *Le portefeuille de l'Etat et l'ajustement économique de la RDC*, Ed. CEPAS, Kinshasa.
- OTEMIKONGO, J., 2009 ; La réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat en RDC, comment et pourquoi ? in *revue de l'IRSA*, n°14 Kinshasa.
- Shakedi, I., 1998 ; Pourquoi l'EVA s'est imposée ? L'expansion management revue volume 8, n°17, Septembre.
- XHANDLER, A., 1992 ; *Organisation et performance des entreprises*, Ed. Organisation Paris.